

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	10
- votants	11
- absents	4

Date de convocation :

29 juillet 2022

Date d'affichage :

29 juillet 2022

VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**De la commune de **ST-JEAN-ST-NICOLAS****Séance du mercredi 3 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trois août à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Claude GUET – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absent et représenté : Marc-André DABAT (a donné procuration à Claude ALLAIRE)

Absents : Isabelle DE COLOMBEL – Caroline DANGEL – Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°064/2022 : MARCHÉ POUR LA SOUSCRIPTION DE CONTRATS D'ASSURANCE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2122-21-1,

Vu le code de la commande publique,

Vu la consultation publiée le 14 juin 2022,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Vu le rapport d'analyse des offres restitué le 1^{er} août 2022

Après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire à signer le marché suivant :

Programme : souscription de contrats d'assurance

Candidats retenus :

Lot n°	Risques assurés	Assureurs	Montant annuel TTC
1	Dommages aux biens et risques annexes	SMACL Assurances 79031 NIORT	3 556,36€
2	Responsabilités et risques annexes	SMACL Assurances 79031 NIORT	3 094,20€
3	Véhicules et risques annexes	SMACL Assurances 79031 NIORT	4 578,56€
4	Protection fonctionnelle des agents et des élus	SMACL Assurances 79031 NIORT	102,88 €

Le présent marché est conclu pour 5 ans avec la faculté de résiliation annuelle par chacune des parties, avec un préavis de 6 mois.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

10 AOUT 2022